



MAIRIE DE NEAUPHLETTE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL

Séance du 17 octobre 2019

DATE DE LA CONVOCATION : 11/10/2019
 DATE D’AFFICHAGE : 11/10/2019
 Date d’affichage du compte-rendu de la séance : 18/10/2019

Nombre de conseillers :	
en exercice :	13
présents :	12
votants :	12

L’an deux mil dix-neuf, le dix sept octobre à 19 heures 18 minutes,

Le Conseil municipal légalement convoqué s’est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Luc KOKELKA, maire.

Étaient présents : Martine BOURGEOIS – Mickaël SEJOURNÉ – Patrice PRIGENT - Jérôme LEBLOND — Alain GARRIGOU – Samuel LEFORT - Alicia BRUYELLE –Florence JOURNET – Jean-Luc THIBERGE – Marie-Françoise DUVAL– Dorothée SELLIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) Renaud JAUNE

Secrétaire : Jérôme LEBLOND

Suite à des informations complémentaires survenues entre la date de convocation et ce soir, deux points se sont vus rajoutés :

3) Délibération n°2019/055 : Demande de subvention dans le cadre du fonds de concours pour la commune de Moisson.

5) DM2 modification simplifiée du PLU

1- Délibération n°2019/044 : Demande de subvention dans le cadre du fonds de concours pour les communes de Blaru et de Bonnières sur Seine.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l’article L 5214-16 ;

Vu la délibération n°2018-004 créant un fonds de concours ;

Vu la délibération n°2019-055 portant attribution par la CCPIF d’un fonds de concours pour les communes de Blaru et Bonnières-sur-Seine et notamment :

- Blaru : achat de divers équipements pour la mairie 15 220 € TTC
- Bonnières-sur-Seine : Achat d’une climatisation réversible pour le centre culturel Louis Jovet pour 21 000 € TTC

Considérant le projet des communes de Blaru et Bonnières-sur-Seine ;

Considérant la possibilité de financer la réalisation d’équipements par la procédure des fonds de concours ;

Considérant la note remise par les communes de Blaru et Bonnières-sur-Seine ;

M. le Maire rappelle (V du III de l’article L 5214-16 du CGCT) qu’afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d’un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté de Communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

M. le Maire rappelle par ailleurs (V du III de l’article L 5214-16 du CGCT) que le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Il est donc demandé d’approuver l’attribution par la CCPIF d’un fonds de concours aux communes de Blaru et Bonnières-sur-Seine pour le financement des projets d’un montant de 7.500 €.

Après avoir entendu l’exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité approuve l’attribution de fonds de concours versé par la Communauté de Communes des Portes de l’Île de France aux communes de Blaru et Bonnières-sur-Seine pour un montant de 7.500 € pour chacune d’elles.

2- Délibération n°2019/054 : Demande de subvention dans le cadre du fonds de concours pour la commune de Saint-Illiers-le-Bois.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l’article L 5214-16 ;



Vu la délibération n°2018-004 créant un fonds de concours ;
Vu la délibération n°2019-055 portant attribution par la CCPIF d'un fonds de concours pour la commune de Saint-Illiers-le-Bois et notamment :

- La mise en place de ralentisseurs au centre du Bourg pour 24 540 € H.T

Considérant le projet de la commune de Saint-Illiers-le-Bois ;

Considérant la possibilité de financer la réalisation d'équipements par la procédure des fonds de concours ;

Considérant la note remise par la commune de Saint-Illiers-le-Bois ;

M. le Maire rappelle (V du III de l'article L 5214-16 du CGCT) qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté de Communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

M. le Maire rappelle par ailleurs (V du III de l'article L 5214-16 du CGCT) que le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Il est donc demandé d'approuver l'attribution par la CCPIF d'un fonds de concours à la commune de Saint-Illiers-le-Bois pour le financement de son projet d'un montant de 7.500 €.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution de fonds de concours versé par la Communauté de Communes des Portes de l'Île de France à la commune de Saint-Illiers-le-Bois pour un montant de 7.500 €.

3- Délibération n°2019/055 : Demande de subvention dans le cadre du fonds de concours pour la commune de Moisson.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5214-16 ;

Vu la délibération n°2018-004 créant un fonds de concours ;

Vu la délibération n°2019-055 portant attribution par la CCPIF d'un fonds de concours pour la commune de Moisson et notamment :

- a. Remplacement des luminaires intérieurs et extérieurs, remplacement des radiateurs et prises de courant à la salle associative pour 6 275 € H.T
- b. Remplacement des luminaires existants de l'église pour 1 887, 20 € H.T
- c. Achat de matériels informatiques pour la mairie pour 3 364 € H.T
- d. Motorisation volet roulant à la salle des fêtes pour 4 002, 60 € H.T

Considérant le projet de la commune de Moisson ;

Considérant la possibilité de financer la réalisation d'équipements par la procédure des fonds de concours ;

Considérant la note remise par la commune de Moisson ;

M. le Maire rappelle (V du III de l'article L 5214-16 du CGCT) qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté de Communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

M. le Maire rappelle par ailleurs (V du III de l'article L 5214-16 du CGCT) que le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Il est donc demandé d'approuver l'attribution par la CCPIF d'un fonds de concours à la commune de Moisson pour le financement de son projet d'un montant de 7.500 €.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution de fonds de concours versé par la Communauté de Communes des Portes de l'Île de France à la commune de Moisson pour un montant de 7.500 €.

**4- Délibération définissant le coût du repas des aînés restant à la charge des administrés.**

Vu la délibération n° 2015-12-04 approuvant le montant de la participation des aînés au repas de début d'année ;

Considérant la hausse des tarifs des devis repas et animation, il convient d'augmenter cette participation à 40 € ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le nouveau montant de la participation et l'encaissement des recettes comme suit :

Désignation de la prestation	Tarifs	imputat°compt
Remboursement par autre redevable		
Repas des aînés	40.00 €	70878

5- DM2 : modification simplifiée du PLU

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2311-1 et 2312-1 et L 2313-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 11 avril 2019 approuvant le budget primitif 2019,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 12 septembre 2019 approuvant la DM1 ;

Considérant l'arrêté 2019-23 portant prescription de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme ;

Considérant le devis reçu le 17 octobre de la Société AUDDICE et que les services de missions complémentaires seront sollicités ;

Le chapitre 20 n'étant pas assez alimenté, il convient d'effectuer un virement de crédit provenant de l'article D-20 dépenses imprévues de 4.000 € vers l'article D-2031 Frais d'études ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°2, telle que figurant dans le tableau ci-après :

Imputations	Désignation	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
D-020 Dépenses imprévues			
D-020	Dépenses imprévues	- 4.000 €	
D-20 Immobilisation incorporelles			
D-2031	Frais d'études		+ 4.000 €
TOTAL INVESTISSEMENT		- 4.000 €	+ 4.000 €

6- Compte rendu de la Communauté de Communes des Portes de l'Île de France

Fibre : Yvelines Numérique délègue à Yvelines Fibres ; le retard est attribué aux sous-traitants, une nouvelle échéance est avancée : 1^{er} semestre 2020. A prendre avec beaucoup de précaution.

7- Compte rendu des syndicats intercommunaux

SIVU : Les entreprises ont été reçues. Elles vont présenter de nouvelles offres après les différentes négociations.

SIVOS : Un questionnaire sur les besoins en garderie les mercredis révèle que 60 familles seraient intéressées mais à des rythmes différents. Une réunion a été déclenchée suite à une demande du personnel, pour faire un point sur la hausse des effectifs sans augmentation de personnel. Les recrutements sont difficiles, contrats et horaires particuliers. Neauphlette était bien représenté lors de cette réunion. Il a été mis en place trois réunions annuelles : une à la rentrée, une avant les vacances de février et une en fin d'année. Il est demandé d'accentuer l'écoute et la communication de la part des



délégués envers le personnel SIVOS pour désamorcer les problèmes à la source. Monsieur le Maire propose un petit livret éducatif sur la connaissance du rôle de la commune qui pourrait être délivré aux enfants de manière pédagogique. Voir sous quelle forme. Cantine : On cherche comment séparer au mieux les espaces maternelle et primaire. Un essai d'un repas végétarien par semaine est en cours.

Conseil d'école mater : des difficultés depuis la rentrée à cause d'un certain nombre d'enfants qui ne sont pas « propres » : le personnel passe beaucoup de temps à faire la toilette nécessaire à chaque fois. Les classes sont assez chargées avec des problèmes de discipline importants. Le personnel enseignant est vraiment content des moyens mis à leur disposition par les communes.

SIVSCP : Les effectifs sont à la baisse pour le tennis, mais il semblerait que ce soit une tendance départementale. Le club devra patienter pour le prochain tennis couvert, le propriétaire étant décédé, il faudra négocier avec la succession via le notaire.

SICOREN : Les délégués municipaux pensent qu'il devient urgent de réclamer une réunion, notamment au sujet des dégâts dus au vieillissement de la structure, constatés dans le gymnase. Il faudrait prévoir des travaux. Il est rappelé qu'une boîte aux lettres a été ouverte en mairie suite à la mise à jour INSEE de l'adresse postale, qui domicilie le Syndicat en mairie de Neauphlette. Un mail d'information a été envoyé au syndicat en août, mais personne ne vient relever le courrier.

SIAAR : Neauphlette a demandé au syndicat d'intervenir sur deux axes. Les travaux devraient se dérouler en fin d'année.

SEY : La dernière réunion n'a pas atteint le quorum. Il y a des négociations en cours avec le fournisseur ENEIDIS qui propose un contrat sur 30 ans, ce qui paraît beaucoup trop long dans le temps.

8- Compte rendu des commissions

Espaces verts : Listage des travaux d'automne : taille, élagage, sollicitation des services de la CCPIF pour ce qui ne peut être fait en régie. Réunion de rentrée avec les agents pour l'organisation du service. Une prochaine réunion de la commission mettra en place les futurs projets. Participation de la responsable de la commission à une formation sur deux jours dont le thème est « repenser les espaces en gestion différenciée ». Renforcer l'entretien du terrain multisport.

Développement et projets :

Aménagement du Radon : le projet a pris du retard, toutefois la dead line du 1^{er} novembre a été fixée par la mairie au maître d'œuvre, pour la mise en ligne de l'appel d'offre. Un délai d'un mois est prévu pour les réponses des entreprises. Une présentation avec visuels sera faite au conseil municipal.

Entretien bâtiments, voiries et chemins ruraux : Contacter la CCPIF pour les travaux de construction de la fosse. Il faudrait lister les besoins en panneaux. Devis fait pour réparer l'affaissement voirie de Beaulieu, celui de la Haie Montaise monte jusqu'à 142.000 € HT ; prévoir la rue des Prés de Launay dès la fin de la construction de la dernière maison.

Urbanisme : Suite à une décision de la commission sur la nécessité de procéder à la modification simplifiée du Plan Local d'urbanisme ce qui permettra de rendre le PLU plus applicable, Monsieur le Maire a pris l'arrêté 2019-23 portant prescription de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme. Ce dernier est consultable sur le site internet, sur les panneaux d'affichage extérieurs mairie et fera l'objet d'une publicité dans un journal local.

Communication : le site web est mis à jour régulièrement. Plus de 10.000 visites de la page d'accueil. Pour le mensuel on est toujours un peu hors délai, mais celui de novembre est bouclé. Le chemin de fer pour le bulletin annuel est tracé. Il faudra valider la photo de couverture.

Culture loisirs animation : cérémonie du 11 novembre : 11 heures au monument aux morts à Neauphlette, 11 h 30 à Bréval, puis pot à la salle du Tranchant de Bréval. Le matériel d'illumination a été réceptionné pour une mise en place par l'entreprise RAOULT. Centre aéré de la toussaint : 125 journées enfant prévues.



Action sociale : Réunion sur l'organisation de fin d'année : le colis sera mi-traditionnel, mi-produits locaux. Ce qui nécessitera de prévoir la confection par les membres de la commission. Repas annuel des aînés : l'entreprise l'Amandine a présenté le meilleur devis qui a été signé bon pour accord. L'animation musicale pressentie a bien voulu baisser ses tarifs. Les membres de la commission œuvrent régulièrement auprès des personnes en situation d'isolement ou de fragilité. Si des conseillers ou des administrés souhaitent soutenir ces actions, ne pas hésiter à contacter Martine. La CCPIF organise des ateliers seniors de 5 à 7 séances sur des domaines variés (mémoire, sport, alimentation)

9- Compte rendu des associations

Comité des fêtes : préparation du Noël des enfants qui se déroulera le 14 décembre à 14 heures 30. Les parents devront impérativement inscrire leur(s) enfant(s) via l'adresse mail du comité des fêtes et dans les temps. **Les retardataires ne seront pas pris en compte.** Le Téléthon aura lieu le 7 décembre. Les dons de vos bonnes crêpes seront les bienvenus.

AGMRB : prochaine réunion le 18 novembre à 10 heures

10- Point urbanisme

Dossier	Pétitionnaire	Localisation	Nature des travaux	Dépôt	Date décision	Décision
DP 078444 19 F0014	FAVIER Jean-Claude	3 ALLEE DES ORMES	Extension pour la construction d'un garage	05/08/2019	05/09/2019	Dde pièces
PC 078444 19 F0005	LOUET JEREMY	6C RUE DES PRES DE LAUNAY	Construction d'une habitation avec garage, réalisation de deux places de stationnement.	30/07/2019		Dde pièces
PC 078444 19 F0006	JAUNE RENAUD	5 CHEMIN DES VIGNES	Construction de vérandas	27/07/2019	17/10/2019	Refusé
PC 078444 19 F0007	ALEXANDRE Jean-Christophe	RUE DE BEAULIEU	Construction d'une maison individuelle	23/09/2019		
PC 078444 19 F0008	BRUNET ENZO	1A RUE DE LA FORET	Construction d'une maison individuelle	26/09/2019	26/12/2019	Incomplet
PC 078444 19 F0009	CAUDRON Nicolas	1B RUE DE LA FORET	Construction d'une maison individuelle	15/10/2019		

11- Point état civil

L'ensemble du conseil municipal présente toutes ses félicitations aux parents de ROSSAT-GUEILLAND Caroline, Angela, Michelle née le 13 octobre dernier.

12- Les rendez-vous

18/10 Rencontre avec les habitants pour les problèmes de vitesse rue de Guainville

19/10 permanence Patrice

Du 21 au 25/10 congés Virginie



- 22/10 réunion sur l'épandage des boues à Bréval
- 26/10 permanence Martine
- 29/10 bureau de maires à la CCPIF
- 5/11 Conseil d'école primaire
- 07/11 réunion pour les agents sur les mutuelles labellisées
- 9/11 permanence Patrice
- 14/11 réunion régionale Berger-Levrault (le Mesnil-Saint-Denis) pour Virginie
- 16/11 permanence Martine

13- Questions et informations diverses

Remerciements :

Faire part de Monsieur Valo et sa famille, pour les marques de sympathie témoignées pour le décès de Mme Annie VALO, son épouse.

L'association ReMuE (Rencontre Musicale au fil de l'Eau), remercie Monsieur le Maire et le service technique pour le prêt de l'estrade.

Assurance dommage ouvrage : sollicité sur les ouvrages de maçonnerie de la dalle de l'extension entre la mairie et la salle des fêtes, l'expert va remettre un rapport qui déterminera si les dégradations actuelles sont bien imputables à l'entreprise Donato.

Désertification médicale : des réflexions et plusieurs actions sont menées par les responsables politiques locaux.

Problème de transport SNCF : la mobilisation des usagers (grève, réunions, concertation) est effective mais il n'y a pas beaucoup d'espoirs d'amélioration avant la date limite du 14 décembre. Monsieur le Maire a remis à Sophie PRIMAS, sénatrice, un courrier sur le sujet, signé de la main de 30 maires. Or, ces questions d'organisation du transport dépendent de deux régions différentes qui ne semblent pas vouloir mettre des actions correctives en place. Pourtant la situation bouleverse le cadre de vie personnel et professionnel des usagers: avancement des horaires de départ de train le matin qui ne permet plus de déposer les enfants en garderie du matin, annulations totales de train qui repoussent d'autant le retour dans les foyers. Les contrôleurs de train eux-mêmes font état d'un engorgement futur de la gare Saint Lazare....

Problème de rétrocession du lotissement les Graviers à la commune : depuis plus d'un mois, un courrier recommandé a été envoyé et s'est vu retiré à la poste. Toujours pas de nouvelle donnée par l'entrepreneur. Monsieur le Maire compte se déplacer physiquement pour aller à sa rencontre.

Prochain conseil : jeudi 12 décembre 2019 à 19 heures 15 min

Séance levée à 21 heures 47

À NEAUPHLETTE, le 18 octobre 2019.



Le Maire,

Jean-Luc KOKELKA